

Direction Départementale de la cohésion sociale

Dossier suivi par
Monsieur Jean-Philippe CHAPELLE
Chef de pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative
02 50 71 50 36
jean-philippe.chapelle@manche.gouv.fr

Saint-Lô, le **23 JUIN 2020**

Madame, Monsieur,

Vous êtes signataire d'une convention visant à formaliser votre engagement éducatif au sein d'un projet éducatif de territoire (PEDT). Ce conventionnement entre la collectivité, les services de l'État et les autres partenaires institutionnels favorise la continuité éducative sur les différents temps périscolaires grâce, notamment, à une dynamique de concertation de territoire, tel que le prévoit l'article L551-1 du code de l'éducation.

Dans un courrier daté du 21 février, et conformément à ce que prévoit l'article 14 de votre convention PEDT, nous vous avons sollicité afin de produire l'évaluation de votre PEDT avant le 24 avril 2020.

Conscientes des problématiques multiples qui s'imposent à vous pendant cette période de crise sanitaire, nous avons souhaité allonger la date de retour de ce document. Ce dernier sera donc à transmettre à Mme Johanna PASCAL pour le vendredi 16 octobre 2020.

Par ailleurs, si vous souhaitez renouveler votre conventionnement PEDT pour la période 2020-2023, le dossier est à transmettre à cette même échéance.

Nous vous remercions de bien vouloir utiliser les modèles déjà transmis par nos services. Ils sont également téléchargeables sur le site internet des services de la Préfecture de la Manche :

<http://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/PEDT/Dossier-PEDT-2020>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice Académique des
services de l'Éducation Nationale


Nathalie VILACÈQUE

La Directrice Départementale de
la Cohésion Sociale


Ghislaine BORGALLI-LASNE

Liste des destinataires :

Mesdames, Messieurs les Maires

Mesdames, Messieurs les présidents de communautés de communes

Mesdames, Messieurs les présidents de syndicats scolaires